

Chargé(e) d'opérations de voirie travaux neufs

Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : 56 avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES

Direction concernée

Direction des Déplacements et des
Aménagements Urbains

Domaine d'activité

Infrastructures & réseaux (voirie)

Service concerné

Travaux neufs

Catégorie du poste

Catégorie B

Poste ouvert aux

Titulaires
Contractuels

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

La Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains de la ville de Versailles recrute un Chargé d'opérations de voirie travaux neufs h/f.

Vous aurez pour responsabilité, le bon déroulement technique, financier et administratif des travaux neufs relatifs aux aménagements urbains, à la voirie et aux réseaux divers du territoire.

- Suivi technique, financier et administratifs des travaux de voirie (travaux neufs) et d'aménagements urbains
- Participation à la programmation budgétaire des travaux
- Coordination avec les concessionnaires
- Petites études de voirie
- Établissements de plans
- Élaboration des DCE et analyse d'offres
- Concertation avec les administrés, élus et associations
- Adaptation technique des projets
- Responsable de l'entretien des ouvrages d'arts (pont et mur sur le domaine voirie)

Missions ponctuelles

- Veille juridique (évolution des normes, jurisprudence)

Votre profil

Formation

Idéalement issu(e) d'une formation type BAC+2 à BAC+5 en Génie Civil

Expérience

Vous avez une expérience en travaux publics, en entreprise privée ou en collectivité territoriale

Savoir-faire

- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Autocad)
- Connaissance des Marchés publics

- Bonne lecture des plans
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité

Savoir-être

- Rigueur
- Précision
- Capacité de réflexion
- Dynamisme
- Sociabilité

Conditions d'emploi

Permis B et habilitations

Permis B obligatoire

Cycle de travail

Poste à pourvoir à 39h/semaine à temps complet du lundi au vendredi

Nombre de jours de congés

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)